

Mise en ligne : 8 juin 2020.
Dernière modification : 9 juin 2020.
www.entreprises-coloniales.fr

Henri François TARTARIN

(Paris XIII^e, 5 octobre 1863-Hanoï, route Mandarine, 117, 23 août 1913)
Fils de François Tartarin et de Genevière Eulalie Gentil.
Époux de Van Tran thi Tuong ¹.
Gérant de Fontaine et Cie,
puis administrateur-directeur (1892-1900) du Comptoir français du Tonkin à Hanoï
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Comptoir_frs_Tonkin.pdf
7.000 hectares (Cérès-Manoir et Bel-Air) à Bac-Giang
caféiers, etc.

SYNDICAT DES PLANTEURS DU TONKIN (*L'Avenir du Tonkin*, 5 janvier 1895)

Le Syndicat des Planteurs du Tonkin nous prie d'annoncer au public que les colons qui ont obtenu des prix au Concours agricole pourront retirer leurs prix en argent et leurs médailles chez M. Tartarin, le trésorier du Syndicat des Planteurs, à partir du 10 janvier courant.

Quant aux indigènes auxquels des prix ont été décernés, ils leur seront remis par les soins de MM. les chefs de province.

Les diplômes seront délivrés ultérieurement.

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS (*L'Avenir du Tonkin*, 21 avril 1897)

M. Tartarin, directeur du Comptoir français du Tonkin, demande 10.000 hectares dans le huyên de Hiêp-hoa, province de Bac-giang.

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS (*L'Avenir du Tonkin*, 9 mars 1898)

Il est fait concession provisoire à M. Tartarin, négociant, domicilié à Hanoï, 54, rue Paul-Bert, d'un terrain domanial, situé sur le territoire des cantons de Duc-thang, Giucat, Quê-trao, Hoang-van, Mai-dinh, Cam-bao, Son-giao, huyên de Hiêp-hoa, province de Bac-giang, d'une superficie approximative de cinq mille hectares (5.000 hect.)

¹ D'après acte de décès transmis par Alain Warmé.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN

LISTE DES ÉLECTEURS

(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} avril 1900)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Colons_du_Tonkin.pdf

Artz , Bac-giang, employé de MM. Tartarin et Gobert

L'EXPOSITION DE HANOÏ

ET

L'INDUSTRIE AU TONKIN

(*La Dépêche coloniale illustrée*, 15 juin 1903)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Exposition_Hanoi-1902-1903.pdf

[146] Dans la même région se trouve la plantation de Dâm-Xuyên où l'on tente en ce moment des essais de culture de coton. Plus au nord, les installations de MM. Tartarin et Cie comprenant 7.000 hectares environ sur lesquels sont deux grands centres, Cérés-Manoir et Bel-Air. On pratique sur cette plantation le métayage en grand, trois Français dirigent l'installation des villages ; ils sont secondés par 25 garde-champêtres embrigadés régulièrement et chargés de la police.

Cette concession agricole comprend 70 hameaux employant un millier de bœufs et buffles.

PRIMES À L'AGRICULTURE

(*L'Avenir du Tonkin*, 7 février 1904)

La Commission de répartitions des primes d'encouragement à l'Agriculture vient de terminer son travail.

Après examen des différents procès-verbal de visite des concessions elle a arrêté comme suit sa liste de répartition :

Province de Bac Giang : MM. Touchais 100 p ; Bonnafont 100 p. ; Tartarin 800 p.

.....

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN

Liste des électeurs

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1906, p. 773-774)

63. Guyon de Chemilly (Eugène), employé concession Tartarin, Bac-giang ;

L'Indo-Chine à l'Exposition de Marseille

Le Pavillon du Syndicat des Planteurs*

(*L'Avenir du Tonkin*, 16 septembre 1906)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Expo_Marseille_Indo-Chine-1906.pdf

Tartarin : céréales, café, thé, coton graines oléagineuses, caoutchouc.

L'Indo-Chine à Marseille
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 octobre 1906)

Pavillon des Planteurs du Tonkin

.....
Les caoutchoucs de la concession Tartarin, les tapiocas de la féculerie de Luc-Nam, les huiles et parfums de M. Morice, les produits de la concession Reynaud-Blanc, ont fait également l'objet de nombreuses demandes de renseignements.

(*L'Avenir du Tonkin*, 6 février 1907)

Dernière heure — On nous télégraphie : Il y a quatre jours, une bande de cinquante pirates aurait attaqué la concession de M. Tartarin à Cèrès.

Ils auraient ligoté notre compatriote, pillé la maison et enlevé la caisse qui contenait, nous assure-t-on, une somme importante. Nous vérifierons le fait et tiendrons nos lecteurs au courant.

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 février 1907)

L'Affaire de Cèrès-Manoir. — Nous recevons de M. Tartarin la lettre suivante que nous nous empressons d'insérer :

Cèrès Manoir, le 7 février 1907.

Monsieur le directeur de « *L'Avenir du Tonkin* », Hanoi.

Monsieur le directeur,

Je lis sur « *L'Avenir* » du 6 février que Cèrès-Manoir aurait été attaquée et pillée par une bande de 50 pirates.

Je suis heureux de vous informer qu'il n'en est rien ; — je n'ai eu la visite d'aucun pirate et ma région, malgré les approches du têt, est absolument tranquille.

Vous seriez bien aimable de faire paraître quelques mots rectificatifs.

Recevez, etc.

Signé : Tartarin

Nous ne comprenons pas que certains mauvais plaisants s'amuse à faire courir des bruits aussi alarmants.

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 mars 1907)

Départs. — Le mois d'avril verra s'éloigner de la terre tonkinoise pour jouir dans la mère Patrie d'un repos bien gagné plusieurs colons : M. Chesnay, administrateur de la Compagnie forestière et président du comité provisoire de la Ligue agricole ; Fernand Schaller, planteur à Chocay ; Jacques Verdier, planteur à Hung Hoa.

Ils ont été précédés dans la métropole par MM. Louis Bernard, l'actif et dévoué directeur de la Société agricole de Yen-Lay, près Ninh-Binh ; Blanc planteur à Thai-Nguyê, ; et Tartarin, planteur à Bac gang.

Nous leur souhaitons à tous la meilleure des traversées et un profitable séjour en France.

Centre administratif de Duc-thang
HUYÊN DE VIÊT-YÊN
Canton de Tu-lan.
(*Annuaire général de l'Indochine frse*, 1908, p. 751)

Lang-chang, 75 h., concession
Tartarin ;

EXPLOITATION AGRICOLE
TARTARIN

Concessions Hiêp-hoà, bas Yên-thê et Viêt-yên province de Bac-giang (Tonkin).
Direction : H. Tartarin, Guyon de Chemilly, G. Giraud.
3 fermes : Cérès-Manoir, Bel-Air, Lang-chang.
Plantations importantes de caoutchouc, caféiers, théiers, aleurites, etc.
Rizières en métayage. — 1.200 bêtes à cornes.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN
Liste des électeurs
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1908, p. 648-649)

51. Giraud, employé concession Tartarin, Cérès-Manoir, Bac-giang.
118. Tartarin, colon, Bac-giang.

FEUILLES VOLANTES
Dans les provinces nord et est du Tonkin. La colonisation agricole.
Le livre d'or des planteurs.
par H. COSNIER
(*Les Annales coloniales*, 4 juin 1908)

Dans les provinces de l'Est, il faut citer les plantations de ficus de Viêt-Yên à M. Tartarin...

Commission permanente du conseil supérieur de l'Indochine
(*Les Annales coloniales*, 24 juin 1909)

6° Arrêté accordant à M. Tartarin la concession de 7 lots de terrains dans la province de Bac-Giang ;

OFFRE D'EMPLOI
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} décembre 1910)

Gouvernante-institutrice est demandée pour jeunes enfants Diplôme non
Indispensable-
Écrire Tartarin — Phu-da-Phuc.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN
Liste des électeurs, Année 1911
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1911, p. 334-335)

118. Tartarin, colon, Bac-giang ;

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 3-7 mai 1912)

M. Gobert, rentrant en France, laisse sa procuration générale à Maître Duretteste et la direction de la propriété de Phu-Da à M. Tartarin.
A vendre chevaux, juments, poulains, s'adresser à M. Tartarin, Phu-da-phuc.

BAC-GIANG
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 avril 1913)

On nous écrit :

Visite des concessions. — La commission de visite, composée de MM. Gaillard, Lemarié, Pivet et Campo Casso, est arrivée avec le crachin, sans crier gare et alors qu'on ne l'attendait plus

La visite a été rapide, du reste. Le président, qui venait de voir, à Gia-Lam, des colons faisant lu foin, ne comprenait pas qu'il y en eût aussi s'adonnant à la culture les rizières et qui fassent déranger une commission sous couleur de demander une prime pour le « repeuplement ».

Le directeur de l'agriculture et le membre colon, au contraire, s'intéressèrent à tout, ne paraissant avoir aucune tendance à voir substituer les ficus ou l'arabica, aux cultures de première nécessité, dans ces régions récemment encore abandonnées.

La concession Dupré ne fut pas visitée, celle de MM. Malabard et Cie fut aperçue de loin, puis les membres eu deux groupes se partagèrent la besogne restant à faire. MM. Gaillard et Pivet se tendirent chez M. Bonnafont à Ban-Tram, et MM. Lemarié et Campo Casso sur la concession Tartarin à Bel-Air. Ces messieurs visiteront mardi la concession Levaché à Cam-Ly.

Pour conclure, nous croyons devoir signaler à M. le résident supérieur Destenay, la nécessité de rappeler à la plupart de ses résidents la circulaire de son prédécesseur, M. Simoni, les invitant à tenir le plus grand compte des tentatives de repeuplement faites par les colons, concessionnaires de terrains dans des régions abandonnées.

M. Destenay pourrait aussi, sans inconvénient, croyons-nous, inviter ses résidents à ne lui fournir des rapports et à ne formuler d'appréciation que sur des choses qu'ils ont

vues, sur des renseignements précis, et non faire état de ragots pris aux sources les plus suspectes pour étayer un rapport administratif.

Si les sympathies ne se commandent pas, l'antipathie pour le colon ne saurait atténuer la gravité de ces appréciations... toujours formulées parce qu'on les croit confidentielles.

Il pourrait y avoir des surprises.

HANOÏ
Obsèques d'Henri Tartarin
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 août 1913)

Dimanche, 24 août, à 5 heures du soir ont eu lieu les obsèques religieuses de M. Tartarin (Henri, François), planteur à Bel-Air.

La lever du corps se fit au domicile du défunt 117, route Mandarine.

M^{me} Vve Tartarin, son plus jeune fils, deux de ses fillettes et M. Guyon de Chemilly conduisaient le deuil. M. H. Laumônier, président de la chambre d'agriculture du Tonkin et du Nord-Annam ; M. [Debeaux], président de la chambre de commerce de Hanoï ; le Cdt. Révérony, secrétaire de la chambre d'agriculture ; M Meiffre, sous-inspecteur des Services agricoles et commerciaux ; M. Maron, négociant, tenaient les cordons du poêle. *La chambre d agriculture, un groupe d'anciens amis, le personnel indigène de M. Tartarin* avaient envoyé des couronnés qui se mêlaient aux nombreuses couronnes et gerbes de fleurs déposées par la famille sur le cercueil.

M. le gouverneur général s'était fait représenter par M. Jaubert, son chef de cabinet ; M. le résident supérieur par M. Blu. Les autres services avaient envoyé des délégations.

L'absoute fut donnée dans la chapelle de l'église Saint-Antoine.

Au cimetière, M. H. Debeaux, président de la chambre de commerce, et M. H. Laumônier, président de la chambre d'agriculture, prirent tour à tour la parole.

Discours de M. H. Debeaux

Messieurs,

Au nom de ses amis, je viens adresser un dernier témoignage de sympathie à notre cher camarade que la maladie a si rapidement enlevé à l'affection des siens, Tartarin était un des plus anciens colons du Tonkin. Notre ami, M. Laumônier, va vous retracer son existence qui fut toute d'abnégation, de travail et d'endurance.

Loin de se laisser décourager lorsqu'il fut mis en face de l'adversité, il entama la lutte avec une rare vaillance et un magnifique sang-froid. Après une existence laborieuse, ses efforts furent couronnés de succès. Malheureusement, la mort vient le surprendre au moment où il songeait à prendre en France un repos bien mérité.

Nous adressons à sa veuve et à sa famille si cruellement éprouvées nos condoléances attristées et à l'ami un adieu amical.

Discours de M. Laumônier

Madame, Messieurs.

Nous sommes, une fois encore, groupés devant un cercueil renfermant les restes mortels d'un Français qui, comme tant d'autres êtres de sa race, ne reverra jamais la France, ne respirera plus l'air si pur du pays natal.

Henri, François, Tartarin appartenait à ce groupe de vaillants que sont les colons-planteurs, pour lesquels la brousse tonkinoise est un champ d'action digne de leur courage et de leur persévérance, mais propice aux surprises les plus décevantes.

Parfois le planteur, visitant ses plantations, se plait à admirer un superbe caféier dont la vigueur et le vert feuillage paraissent promettre une récolte abondante, hélas ! quelques jours après, le colon revoit l'arbuste et s'émeut : les feuilles sont fripées, à demi desséchées, c'est le présage d'une fin prochaine ; sournoisement, le borer a accompli son œuvre de destruction en s'attaquant au cœur de l'arbre. Ainsi, le microbe, cet infiniment petit, s'attaque à l'organisme humain qu'il détruit peu à peu, et l'Issue fatale approche avant que le malade lui-même ait pu pressentir le drame.

Il y a quelques semaines, M. Tartarin m'écrivait et, incidemment, il me disait la navrance des interminables journées au cours desquelles le colon malade est immobilisé et aussi la difficulté éprouvée par lui pour recevoir les soins d'un médecin, en raison de l'éloignement. Il m'exprimait également son désir de venir à Hanoi pour se faire soigner ; cette marche vers l'espérance devait être la dernière étape. La science médicale et le dévouement professionnel des praticiens sont impuissants en certains cas. Il devait en aller ainsi pour M. Tartarin.

Aussi, lorsque ce vaillant comprit qu'il n'y avait nul remède à son mal, il se prépara pour l'ultime voyage, celui dont on ne revient pas, avec un calme et une résignation exemplaires. Il dicta ses dernières volontés, ne négligeant aucun détail, même ceux d'apparence futile.

Et ce courage devant la mort, lente et douloureuse, ne peut émaner que d'une âme forte, créatrice d'énergie et que l'espérance, née de la fol, reconforte. Nulle parole d'amertume ne s'échappa des lèvres de ce laborieux, qui trébuchait ainsi contre l'obstacle imprévu, à l'heure même où l'horizon commençait à s'éclaircir, lorsque le succès allait récompenser l'effort. Et il en fut ainsi parce que Tartarin savait, par expérience, que tel est en général le lot du colon, engagé ici dans une lutte incessante et sans merci contre les éléments ligués contre lui. Et comme si cela ne suffisait pas, il se trouve encore des hommes injustes pour déverser l'outrage et la calomnie, augmenter l'amertume d'existences particulièrement laborieuses et méritoires.

Ne nous étonnons pas ; l'Injustice représente la plante vénéneuse qui croît abondamment parmi les sociétés les mieux cultivées ; pourtant, ce que nous avons le droit de dire, c'est qu'il n'est pas donné à tous les humains de montrer un courage aussi calme, aussi raisonné que celui de l'homme auquel nous rendons un dernier hommage.

Les petits enfants du disparu, qui sont à peine engagés sur le chemin accidenté représenté par l'existence, recueillent ainsi un exemple qui devient un héritage précieux. Quand ils seront devenus grands, qu'ils se souviennent de leur père, durant les heures difficiles, et ils surmonteront aisément les pires obstacles.

La fin stoïque de M. Tartarin constitue encore un exemple que chacun doit méditer et retenir, afin de s'en inspirer à l'occasion.

Henri, François, Tartarin, au nom de la chambre d'agriculture du Tonkin et du Nord-Annam, au nom de tous les colons, je vous adresse un suprême adieu et j'apporte sur votre cercueil l'hommage sincèrement ému de ces hommes d'énergie que sont les colons de l'Annam et du Tonkin, ces bons juges en actes de courage.

Reposez en paix, bon ouvrier de la première et de la dernière heure. Adieu !

En cette pénible circonstance, nous adressons à M^{me} Vve Tartarin à ses enfants, ainsi qu'aux amis du défunt, nos sincères condoléances.

(L'Avenir du Tonkin, 5 novembre 1913)

Disparue. — M^{me} Vve Tartarin a déclaré que sa nièce Nguyễn-thi-Thieu, âgée de 18 ans, qu'elle avait envoyée au marché le 31 octobre dernier au matin, avec une somme de 1 \$ 50 pour faire des provisions, n'était pas reparue à son domicile.

Cette fille portait une paire de boucles d'oreilles en or valeur 16 piastres et était vêtue d'un cai-ao en nau et d'un pantalon noir.

H. M. [Henri de Massiac]

Les concessionnaires du Tonkin et les irrigations
par Maurice VIOLLETTE,
député d'Eure-et-Loir
(*Les Annales coloniales*, 13 novembre 1913)

.....
Les irrigations doivent se faire sur les deux rives du sông Cau et sur une superficie totale de 72.000 hectares environ. Or, sur les 35.000 hectares de la rive gauche, 15.300 hectares appartiennent à deux propriétaires, MM. de Boisadam (le même qu'à Kep) [et M. Tartarin](#). Sur les 37.000 hectares de la rive droite, 18.700 hectares appartiennent à quatre propriétaires : MM. Guillaume, Blanc, Gobert, de Peretti. Ainsi, le Protectorat aura consacré la moitié des deniers d'emprunt réservés pour des irrigations au Tonkin, à améliorer le fonds de six colons en faveur desquels la rente de la terre croîtra dans des proportions formidables.

.....
PHU-LANG-THUONG
Le voyage du résident supérieur
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 avril 1914)

De notre correspondant part., le 27 avril 1914.
Le résident supérieur ² visita Chu, Cam-Ly, les travaux d'irrigation de la rive gauche du Song-Cau, la [concession Tartarin](#), Nha Nam.

.....
PHU-LANG-THUONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 décembre 1924)

Plainte. — Plainte a été déposée par la nommée Nguyễn-thi-Tu, cultivatrice au village de Tu-lan, contre madame veuve Tartarin et ses métayers, pour enlèvement de deux buffles et de la récolte de dandy sur 18 mau de rizière, estimée à 130 piastres. La gendarmerie a ouvert une enquête.

.....
Hanoï
AU PALAIS
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 novembre 1925)

² Louis-Marie-Félix-Édouard Rivet (Fort-de-France, 1869-Aix, 1933) : résident supérieur du Tonkin. *p.i.* (8 mars-8 octobre 1914), gouverneur de la Cochinchine *p.i.* (25 août 1916-30 déc. 1917), gouverneur des États français de l'Océanie (9 mai 1922), puis. des États français de l'Inde.

Le 25 juin 1925, le tribunal civil de Hanoï, saisi d'une instance « Vve Tartarin et autres contre Ng.-thi-Thu », avait à statuer au sujet d'une demande en déguerpissement de 100 mau de rizières indûment occupés, selon la dame Vve Tartarin, par la dame Ng.-thi-Tu.

Le jugement rendu fut favorable à cette dernière que le tribunal autorisa à rester en possession jusque fin décembre 1925.

Mais M^{me} Vve Tartarin attaqua la décision du premier juge et la Cour, ce matin, infirmant le jugement du 25 juin 1925. ordonna le déguerpissement dans les 24 heures de la signification du présent arrêté, des 100 mau de rizières occupés par la dame Ng.-thi-Tu, condamne celle-ci à payer à M^{me} Vve Tartarin la somme de 100 piastres à titre de dommages-intérêts, condamne Ng.-thi-Thu aux dépens, déboute M^{me} Vve Tartarin du surplus de sa demande.

AVIS DE DÉCÈS
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 décembre 1925)

Madame Veuve Henri Tartarin ;
Mesdemoiselles Yvonne, Berthe, Henriette et Odette Tartarin ;
Monsieur et Madame Paule Guériteau, née Tartarin ;
Monsieur Henri Guériteau ;
Madame veuve Léon Tartarin, Madame Veuve Paul Tartarin ;
Monsieur Tran-Huy-Dao, Monsieur Tran-Huy-Puc et leurs familles ;
Monsieur et Madame Gaston Frapard et leurs enfants ;
Monsieur Marcel Tartarin :

ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de :

JEAN TARTARIN

Son fils. leur frère, beau-père, oncle, neveu et cousin pieusement décédé muni des sacrements de l'Église le 12 décembre 1925 à 18 heures, à l'âge de 20 ans.

Et vous prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu le lundi 14 décembre à 10 heures.

On se réunira à la maison mortuaire.

19, boulevard Rollandes, Hanoï

Le présent avis tiendra lieu de faire-part.

Nécrologie. — C'est avec une profonde tristesse que nous apprenons le décès, survenu le samedi 12 décembre 1925 à 18 heures, à l'âge de 20 ans, de M. Jean Tartarin, fils de M^{me} Vve Henri Tartarin.

Les obsèques religieuses ont lieu ce soir lundi à l'heure où nous paraissions.

En cette pénible circonstance, nous adressons à M^{me} Vve Henri Tartarin ; à ses enfants ; à M. et à M^{me} Paul Guériteau, à la famille et aux amis, l'expression de nos bien vives condoléances.

HANOÏ
Les obsèques du jeune Jean Tartarin
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 décembre 1925)

Les obsèques de ce regretté jeune homme, si brusquement enlevé à l'affection des siens, à l'âge de 20 ans à peine, ont eu lieu lundi soir, à 16 heures, suivies par une nombreuse assistance.

Le R.P. Drouet, curé de la paroisse française, vint au domicile mortuaire, procéder à la levée du corps, puis le convoi se dirigea vers l'église cathédrale où fut donnée l'absoute.

Le deuil était conduit par M^{me} Vve Tartarin, entourée de ses nombreux enfants, par M^{me} et M. Guériteau, des Travaux publics ; par M. H. Guériteau, tandis que quatre camarades du jeune défunt tenaient les cordons du poêle.

Deux pousse-pousse chargés de e chrysanthèmes blancs précédaient le char funèbre qui disparaissait sous les couronnes et les gerbes de fleurs.

De nombreux amis, des dames, des jeunes filles, des chers frères de l'École Puginier, des sœurs de St-Paul-de-Chartres, M. Fiévet, représentant l'Avenir du Tonkin, formaient le collège, apportant ainsi à la famille si cruellement éprouvée un témoignage de sympathie.

L'inhumation eut lieu, ensuite, au cimetière de la route de Hué, dans le caveau de la famille.

Nous renouvelons à M^{me} Vve Tartarin, à ses enfants, à M. et à M^{me} Guériteau, à la familiaux amis, nos bien vives condoléances.

HANOÏ

(*L'Avenir du Tonkin*, 31 décembre 1926)

Perdu. — M^{me} Veuve Tartarin, demeurant 29, boulevard Rollandes, a déclaré avoir, durant le trajet du théâtre à son domicile, perdu une fourrure renard noir. Récompense à la personne qui la lui rapportera.

Tribunal civil de Hanoï

Audience du samedi 9 juillet 1927

(*L'Avenir du Tonkin*, 9 juillet 1927)

.....
Finissons par l'affaire « Vve Tartarin contre Ng. van-Tiên et autres ». — Madame Vve Tartarin, demande la résiliation de l'affermage passé pour 3 ans avec les défendeurs pour 40 mau de rizière, une somme de 107 piastres pour baux non payés ; 50 piastres à titre de dommages-intérêts, les métayers ayant abandonné les terres après la récolte. La demande de Madame Vve Tartarin étant justifiée, le tribunal lui donne gain de cause.

H. DE M.

Hanoï

MARIAGE

(*L'Avenir du Tonkin*, 14 avril 1928)

Aujourd'hui, samedi, 14 avril 1928, à 10 h.30, a eu lieu à la mairie le mariage civil de M. Charles Marie Laurent Jeannin ³, capitaine aviateur, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, avec M^{lle} Yvonne Suzanne Louise Tartarin, à Hanoï. Les témoins étaient : MM. Maurice Fernand Graffeuil, résident supérieur p. i. au Tonkin, chevalier de la Légion d'honneur ; Henri Leblanc, lieutenant-colonel aviateur, commandant l'Aéronautique, officier de la Légion d'honneur Croix de Guerre ; Jules Paul Révérony, chef de bataillon en retraite, officier de la Légion d'honneur ; et Roch Antoine Poggi, commis principal du Service d'identité à Hanoï.

À l'heure où nous paraissions — cinq heures — se déroule en l'église cathédrale la cérémonie religieuse.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

Hanoï
AVIS DE DÉCÈS
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 septembre 1928)

Madame Veuve Paul Guériteau ;
MM. Henri et Bernard Guériteau ;
Mademoiselle Gèneviève Guériteau ;
Monsieur Jean Guériteau ;
Madame Veuve Tartarin ;
Mesdemoiselles Berthe, Henriette et Odette Tartarin ;
Mme et M. le capitaine Jeannin ;
ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de :

M. Paul Gustave Guériteau

Les obsèques auront lieu le mardi 4 septembre à 17 heures.
On se réunira à la maison mortuaire 84, boulevard Gia Long,
Le présent avis tiendra lieu de faire part.

Hanoï
Les obsèques de M. Guériteau, ancien combattant, croix de guerre
surveillant des Travaux publics
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 septembre 1928)

.....
Il ne manquait que M. le capitaine Jeannin, adjoint de M. le résident de France à Donghoi, revenu à son poste par les nécessités du service, et madame Jeannin qui, malgré son empressement à se mettre en route au reçu de la terrible nouvelle, ne put arriver qu'après la cérémonie.

.....

³ Charles Marie Laurent Jeannin : né le 4 juin 1892 à Aix-en-Provence. Fils de Marie Charles Jeannin, 42 ans, marchand toilier, et d'Eugénie Wetterlé, 39 ans (d'après acte de mariage transmis par Alain Warmé). Entre dans les services civils le 1^{er} janvier 1929. Résident à Ha-tinh (1933), puis résident-maire de Vinh (1936)(maintenu jusqu'à mars 1941 au moins). En 1949, délégué du haut commissaire aux Logements. Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 11 juillet 1926).

Hanoï
Déplacements et villégiatures
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 juin 1930)

M^{me} Vve Tartarin, villa Vendole au Tam-Dao.

Conseil du contentieux administratif
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 juillet 1930)

Rôle supplémentaire

Réduction d'impôt foncier pour l'exercice 1930 demandée par la dame Guériteau pour la dame Vve Tartarin à Hanoï.

Acte est donné à la dame Guériteau, mandataire de la dame Tartarin, de son désistement pur et simple de la demande en réduction de l'impôt foncier pour l'exercice 1930 qu'elle a formulée le 24 mars.

La dame Tartarin est condamnée aux dépens.

Hanoï
Déplacements et villégiatures
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 juin 1931)

M^{me} Vve Tartarin, villa Vendole au Tam-Dao.

MÉRITE AGRICOLE
Au titre de l'Algérie, colonies et pays de protectorat
(*Les Annales coloniales*, 22 août 1931)
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 septembre 1931)

Ordre de chevalier

M. Tran Huy Dao, gérant de la concession Tartarin à Hanoï (Tonkin).

AU PALAIS
Cour d'appel (Chambre civile et commerciale)
2^e audience de vacation du vendredi 28 juillet 1933
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 juillet 1933)

Veuve Tartarin contre Ngo-van-Ton en Le-van-Tuong.

M^{me} Veuve Tartarin assignait Ngo-van-Ton et Le-van-Tuong, pour coupe d'arbres sur des terrains étant sa propriété.

La Cour dit et juge que le sieur Tran-huy Dong, père de M^{me} Tartarin, ne peut être interrogé, autorise la dame Veuve Tartarin à faire interroger les sieurs Ngo-van-Ton et Le-van-Tuong sur les faits contenus en sa requête, commet M. le conseiller Bartbet, juge au siège, pour procéder à cet interrogatoire, pour le procès-verbal d'interrogatoire fait et dressé, être statué ce qu'il appartiendra.

AVIS DE DÉCÈS
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 novembre 1933)

Madame Vve Tartarin, M. et M^{me} Charles Jeannin et leurs enfants ; Madame Vve Guériteau et ses enfants ; Mesdemoiselles Berthe et Odette Tartarin, ont la douleur de vous faire part du décès de

Mademoiselle Henriette Tartarin,
leur fille, sœur, tante décédée le 31 octobre 1933 à Vence (Alpes-Maritimes).
Le présent avis tiendra lieu de faire-part.

AU PALAIS
Cour d'appel (Chambre civile et commerciale)
Audience de vacation du vendredi 5 janvier 1934
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 janvier 1934)

Dame Veuve Tartarin contre Ngo-van-Tôn en Le-van-Tuong.

Par exploit d'huissier en date du 13 avril 1933, la dame veuve Tartarin a assigné devant le tribunal civil de Hanoï Ngo van Ton et Le van Tuong pour s'entendre condamner conjointement et solidairement à lui payer la somme de 200 p représentant le prix de six billes de bois. Le tribunal n'ayant pas condamné les susnommés au paiement solidaire de la dette, M^{me} veuve Tartarin avait interjeté appel. La Cour déclare la dame veuve Tartarin mal fondée en son appel. Dit et juge qu'aucune cause légale de déchéance du bénéfice du terme n'existant, l'exigibilité immédiate de la dette ne pouvait être ordonnée et que la solidarité ne peut être recherchée dans la première obligation qui est éteinte. Confirme, en conséquence, le jugement entrepris, renvoie à son exécution ; déclare la dame Tartarin non fondée dans le surplus de ses demandes fins et conclusions, l'en déboute ; dit et juge n'y avoir pas lieu de faire application à Ngo van Ton et à Le van Tuong de la contrainte par corps, leur mauvaise foi n'étant pas établie, ordonne la confiscation de l'amende consignée, condamne la veuve Tartarin aux dépens d'appel.

CONSEIL DU PROTECTORAT DU TONKIN
SÉANCE DU SAMEDI 7 AVRIL 1934
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 avril 1934)

.....
35 Cession au Protectorat du Tonkin par la cohérie Tartarin de 530 mau de rizières sises au village de Huong-Cau (Bac-Giang).

BAC-GIANG
MARIAGE
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 décembre 1934)

Samedi dernier, 29 décembre 1934, a eu lieu à la résidence de Phu Lang-Thuong, le mariage de M. Hubert Jean Marie Piboul ⁴, lieutenant-colonel, commissaire du Gouvernement près le tribunal militaire de Hanoï, officier de la Légion d'honneur et Croix de guerre, domicilié à Hanoï, avec M^{lle} Lucie Annette Marcelle Tartarin [veuve Guériteau], sans profession, domiciliée à Phu-Lang-Thuong et résidant à Hanoï.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

AU PALAIS
Tribunal de 1^{re} instance de Hanoï
Audience correctionnelle française hebdomadaire
mercredi 4 décembre 1935
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 décembre 1935)

M^{me} Tartarin : « Détention de riz en fermentation » Très intéressante plaidoirie de M^e Jean Pierre Bona qui déclare que deux jarres de riz ont été trouvées non sur la concession de M^{me} Tartarin, mais bien dans le lit du song-Cau à 6 mètres de la rive ; c'est là le domaine public, et M^{me} Tartarin ne saurait être inquiétée. En délibéré, jugement à quinzaine.

AU PALAIS
Tribunal de 1^{re} instance de Hanoï
Audience correctionnelle française hebdomadaire
mercredi 18 décembre 1935
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 décembre 1935)

Un autre jugement par avant-dire droit, intervient dans l'affaire « Douanes et Régies contre dame Tartarin » ; affaire que nous avons exposée à quinzaine dernière : deux jarres de riz en fermentation ont été trouvées dans le lit du song Cau, sur un banc de sable, et M^{me} Tartarin d'affirmer que ce terrain ne dépend pas de sa concession Le tribunal lui octroie un délai de quinzaine pour saisir la juridiction civile compétente Il prie la Douane de verser aux débats une attestation du ly truong, signée de quatre notables. Dépens réservés.

CONSEIL DU PROTECTORAT DU TONKIN
SÉANCE DU SAMEDI 29 FÉVRIER 1936
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 février 1936)

66° Vente au village de Huong-Câu (Bac-Giang) de 777 mâu de terrains et rizières rachetés par le Protectorat du Tonkin à la cohérie Tartarin ;

⁴ Hubert Jean Marie Pibou (Caumont-Tarn-et-Garonne, 3 nov. 1886-Montauban, 29 déc. 1946) : chevalier de la Légion d'honneur : capitaine (réserve) au 130^e rég. d'infanterie : officier d'une grande bravoure. A été grièvement blessé, le 6 septembre 1916, en se portant spontanément, seul, hors de la tranchée et faisant deux cents mètres en plaine sous la fusillade pour reconnaître la position exacte d'une mitrailleuse ennemie qui empêchait la progression du bataillon voisin. A déjà été cité. (*JORF*, 7 janvier 1918). Persécuté par Vichy comme franc-maçon (voir ci-dessous).

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 juillet 1936)

Naissance de Suzanne Berthe Odette, fille de M. Hubert Jean Marie Piboul, officier de justice militaire de 2^e classe, commis suaire du gouvernement près le tribunal militaire de Hanoï, chevalier de la Légion d'honneur, et de M^{me} née Tartarin.

Justice militaire
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 mai 1937)

Le mois prochain nous quittera, pour aller jouir d'un congé en France, puis, ensuite, rejoindre son poste à Alger, M. l'officier de justice militaire de 2^e classe Piboul, commissaire du gouvernement depuis tantôt quatre ans près le Tribunal militaire permanent de Hanoï.

On a pu voir, en lisant les compte-rendus du Tribunal, quelle haute idée M. Piboul, se faisait de ses fonctions. Son esprit de justice, sa grande conscience, ses connaissances juridiques étendues le placent au rang des grands magistrats.

M. Piboul nous reviendra sans doute dans quelques années, Durant son séjour, il s'est allié ici à une famille hautement estimée : la famille Tartarin, fixée à la Colonie depuis fort longtemps

M. l'officier de justice militaire de 2^e classe Piboul sera remplacé par M. l'officier de justice militaire de 2^e cl. Parez, provenant d'Alger.

La mort de Madame Veuve Tartarin
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 octobre 1937)

Une vieille et bien sympathique figure tonkinoise disparaît : Madame Vve Tartarin vient de doucement s'éteindre en son domicile, à Hanoï. Elle appartenait à la grande famille des colons, dure à la peine mais au cœur si généreux envers cette autre famille, que constitue celle du paysan tonkinois, avec laquelle elle vit côte à côte.

On peut dire de la regrettée disparue qu'elle donna toujours l'exemple de la constance au travail quotidien, même aux heures les plus difficiles ; et qu'elle pratiqua les belles vertus du foyer. Elle éleva parfaitement ses enfants et la consolation suprême et sa récompense durent être de s'en aller les sachant casés et bien casés.

À tous ceux que ce deuil afflige ici même, à M. le lieutenant-colonel Piboul, actuellement en France, nous adressons l'expression émue de nos plus sincères condoléances.

AVIS DE DÉCÈS

Les familles Tartarin, Piboul, Jeannin ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'elles viennent d'éprouver en la personne de ;

Madame veuve Tartarin

décédée le 29 octobre 1937.

Les obsèques auront lieu le dimanche 31 octobre à 10 heures à l'église Saint-Antoine. Réunion à la maison mortuaire 23, bd Rollandes.

Le présent avis tiendra lieu de faire-part.

Hanoï
Souhaits de bienvenue
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 février 1939)

Nous revoyons avec plaisir parmi nous, retour de congé, M. l'officier de justice militaire de 1^{re} classe et M^{me} Piboul.

Après un séjour près le conseil de guerre d'Alger, M. Piboul revient ici pour reprendre près le tribunal militaire les hautes et délicates fonctions qu'il occupa près de quatre années durant avec beaucoup de distinction.

Nous lui adressons ainsi qu'à sa famille nos meilleurs souhaits de bienvenue.

JUSTICE MILITAIRE
TRIBUNAUX MILITAIRES
(*JORF*, 15 septembre 1939)

Par décret du 1^{er} septembre 1939, sont promus, pour prendre rang à compter de la date du présent décret :

Au grade d'officier de justice militaire de 1^{re} classe.

.....
M. Piboul (Hubert-Jean-Marie), officier de justice militaire de 2^e classe, Indochine, en remplacement de M. Roazade, retraité.

JUSTICE MILITAIRE
(*Journal officiel de l'État français*, 25 octobre 1941)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Francmacs-JOEF-IC.pdf

Le général d'armée, commandant en chef des forces terrestres, ministre secrétaire d'État à la guerre,

Vu la loi du 22 juillet 1940 relative à la forme des actes administratifs individuels ;

Vu la loi du 2 juin 1941 portant statut des juifs (art. 2) ;

Vu la loi du 11 août 1941 sur les sociétés secrètes (art. 3) ;

Vu la déclaration souscrite par M. l'officier de justice militaire de 1^{re} classe Piboul (Hubert-Jean-Marie), dans laquelle il reconnaît avoir appartenu comme officier au Grand Orient de France (Vallée [*sic*] de Hanoï),

Arrête :

Article unique. — M. l'officier de justice militaire de 1^{re} classe Piboul (Hubert-Jean-Marie) est déclaré démissionnaire d'office, en application des dispositions de la loi du 11 août 1941 sur les sociétés secrètes, et sous réserve de ses droits à pension ou indemnités, qui seront fixés ultérieurement.

Fait à Vichy, le 16 octobre 1941.

Général HUNTZIGER.

(*Journal officiel de l'État français*, 4 février 1942)

Piboul (Hubert-Jean-Marie), officier de justice militaire de 1^{re} classe, Orient de Hanoï, officier de loge, Ch. « La Fraternité tonkinoise », de Hanoï.

JUSTICE MILITAIRE
(*JORF*, 9 janvier 1946)

Décret du 28 décembre 1945 portant réparation d'un préjudice de carrière.
Le Président du Gouvernement provisoire de la République,
Sur le rapport du ministre des armées,
Vu la loi du 2 novembre 1945 portant organisation provisoire des pouvoirs publics ;
Vu l'ordonnance du 29 novembre 1944 concernant la réintégration des magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires, révoqués, mis à la retraite d'office, licenciés ou rétrogradés ;
Vu l'avis motivé de la commission spéciale explicitement prévue par l'article 3 de ladite ordonnance,

Décète :

Art. 1^{er}. — Est annulé l'arrêté en date du 16 octobre 1941 par lequel M. le colonel de justice militaire Piboul (Hubert-Jean-Marie) a été déclaré démissionnaire d'office en application des dispositions de l'acte dit loi du 11 août 1941 sur les sociétés dites secrètes.

M. Piboul est réintégré dans les cadres de l'armée active, sans interruption de service.

Art. 2. — Le ministre des armées est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel de la République française*.

Fait à Paris, le 28 décembre 1945.

C. DE GAULLE,

Par le Président du Gouvernement provisoire de la République :

Le ministre des armées,

E. MICHELET.
